

LE CHÈQUE-CADEAU VENDÉE BOCAGE DU PAYS DE CHANTONNAY

Bournezeau - Chantonnay - Rochetrejoux - Saint-Germain-de-Prinçay - Saint-Hilaire-le-Vouhis - Saint-Martin-des-Noyers
Saint-Prouant - Sigournais - Saint-Vincent-Sterlanges - Sainte-Cécile

100%
Local



REMBOURSEMENT DES CHÈQUES-CADEAUX

Comment faire ?

- 1/ Détachez les talons et conservez-les précieusement ;
- 2/ Apposez votre tampon et votre signature au dos des chèques ;
- 3/ Complétez ce formulaire et retournez-le en 1 exemplaire avec les chèques-cadeaux dans une enveloppe à l'association :
Association Chèques Cadeaux Vendée Bocage du Pays de Chantonnay - Communauté de Communes - 65 Avenue du Général De Gaulle - 85110 CHANTONNAY

Entreprise :

Commune :

Date :

E-mail :

Cachet de l'entreprise :

Je suis adhérent :

- UCAC de Sainte-Cécile
- UCAC de Chantonnay
- UBAC de Bournezeau
- FAC PROUANTAISE de St Prouant
- Club d'Entreprises du Bassin de Chantonnay

Si vous n'avez pas fourni votre RIB lors de votre adhésion, merci de le joindre à votre demande de remboursement.

***Nous vous conseillons fortement de faire une copie de ce document,
à garder pour preuve, avec les souches des chèques-cadeaux !***